

BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Mars 2015 n°19



Actions
municipales

Méto

Manifestations
Associations

État civil

Agenda

SOMMAIRE

Le mot du maire
Actions municipales
Méto

p. 2 à 4
p. 5 à 8
p. 9 à 11

Manifestations / Associations
État-civil
Agenda

p. 12 à 15
p. 16
p. 16

LE MOT DU MAIRE



Extrait du discours prononcé le 7 janvier 2015 lors de la cérémonie officielle des vœux à la mairie de Bresson.

Le texte complet du discours est sur le site www.village-de-bresson.fr

« **B**onsoir et bienvenue à tous. Je suis très heureux de vous accueillir, au nom de la Municipalité pour la septième fois consécutive, et pour la première fois de ce nouveau mandat, où vous avez renouvelé votre confiance à une équipe placée sous le signe de la continuité et du renouveau, puisque notre conseil municipal est composé pour moitié d'anciens élus et pour moitié de nouveaux venus qui ont pris à bras le corps leurs nouvelles fonctions.

Je suis très heureux de vous accueillir, habitantes et habitants de Bresson de tous âges, car notre finalité et notre unique fonction est le service rendu au citoyen dans l'intérêt de tous, en mettant tout en œuvre, dans la limite de nos moyens et des règles contraignantes qui limitent de plus en plus nos attributions, pour y arriver ; cette soirée est d'abord la vôtre et c'est une de mes grandes satisfactions de maire de vous honorer ainsi chaque année.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métro à laquelle nous avons été rattachés le 1^{er} janvier 2014 est donc devenue Métropole, c'est-à-dire un organisme intercommunal original, disposant de compétences et de prérogatives accrues par rapport aux communautés d'agglomération classiques que nous connaissons. C'est une des conséquences de la décentralisation mise en œuvre par les Gouvernements successifs depuis 2010, ce passage étant automatique aux termes de la loi MAPTAM de 2013 en fonction de critères démographiques, plus de 400 000 habitants au sein d'une région urbaine de 650 000 habitants.

Il existe **11 métropoles en France auxquelles il faut ajouter celles de Paris, Marseille et Lyon** à statut particulier.

La conséquence la plus immédiate et la plus visible est le transfert automatique de compétences exercées jusque-là par la commune, voirie, urbanisme, politique de l'habitat et de la ville, électricité/gaz, eau, transports urbains, pour citer les plus importantes, d'autres compétences comme le développement économique, les ordures ménagères étant déjà depuis longtemps de la compétence des communautés d'agglomération.

Depuis sept ans, j'ai commenté dans chaque numéro de notre journal municipal toutes les évolutions et nouveautés qui se sont succédées pour arriver à ce « big bang » territorial, en faisant part de nos interrogations et inquiétudes légitimes, de nos craintes quant au devenir de la Commune, cellule de base de la démocratie.

Commune-Métropole ? Dans cette dualité, chacun doit trouver sa place avec un double écueil à éviter : ne pas ajouter un

échelon supplémentaire au mille-feuille administratif depuis longtemps trop épais et ne pas ôter à la commune son rôle clé de proximité. Pari difficile certes, avec une réforme imposée d'en haut, sans temps suffisant pour la concertation et la mise en place, mais pari que nous devons absolument gagner et dont le résultat est entre nos mains. Le mouvement est irréversible, **mais la Métropole sera ce que, nous Communes, en ferons et nous devons tout faire pour assurer cette complémentarité.**

C'est dans cet état d'esprit constructif que nous nous sommes regroupés au sein du groupe politique ADIS dirigé par M. Jacques NIVON, qui réunit des petites communes très diverses, rurales, montagnardes, péri-urbaines, petits pôles locaux, au-delà de tout clivage partisan, pour que cette diversité soit un « plus » dans le seul souci de l'intérêt de la Métropole, de nos communes et de leurs habitants. Nous avons adhéré au pacte majoritaire, et nous faisons partie de la majorité de cette Métropole, sans être pour autant une force d'appoint passive, mais au contraire une force de proposition et d'amendement efficace et utile, ce qui a déjà été le cas à l'occasion de plusieurs votes communautaires ; nous entendons rester pragmatiques, au besoin en conservant notre liberté de vote, et ce d'autant plus que nous, petites communes, détenons une réelle légitimité, car pour la plupart nous représentons des municipalités élues à la majorité des inscrits, ce qui est loin d'être le cas pour la ville-centre notamment.

Nous serons donc très vigilants sur la nécessité de placer la commune au centre du dispositif communautaire par l'adoption d'une charte communautaire, comme il en existe déjà dans d'autres métropoles de toutes tendances.

La Métropole n'est pas une fin en soi ; elle doit être un outil « gagnant-gagnant » pour tous, d'abord au niveau technique et administratif, même si la phase de transition actuelle est très complexe et difficile, ensuite au niveau global, où il y a une véritable attente de visions d'avenir, de perspectives à plus long terme, de grands projets structurants qui donneront tout leur sens à la Métropole, que nos habitants ont encore du mal à percevoir ; la « forêt » Métropole est encore cachée par « l'arbre » de la mise en place, technocratique, compliquée, qui pour le moment mobilise trop d'énergie, en imposant à nos communes un surcroît de tâches administratives à la limite du supportable.

Dès que possible nous organiserons une réunion publique avec des représentants de l'exécutif métropolitain pour faire le point des évolutions, débattre et répondre aux grandes questions que vous vous posez.



L'année 2014, qui avait déjà été largement occupée par la campagne électorale, les élections et la mise en place de notre nouvelle équipe, a donc été celle de la préparation à ce passage en Métropole. **Ce n'est pas pour autant que la Municipalité a mis entre parenthèses son travail quotidien, et cette année a été encore riche en travaux et investissements de toute sorte.**

Au total nous avons effectué et engagé en travaux et investissements près de 700 000 € en 2014, soit une somme comparable en tous points aux années précédentes : 700 000 € en 2010, 600 000 € en 2011 et 2012, 650 000 € en 2013, sommes toujours compatibles avec notre budget et nos capacités financières, **sans avoir eu recours à l'emprunt ou augmenter notre fiscalité**, bien au contraire, puisque nos réserves financières se sont accrues ; cela se révélera bien utile aux futurs projets, que nous développons déjà dans cette période de « vache maigre » et de restrictions budgétaires, et dont je vous dirai un mot.

Pour l'essentiel, hormis les dépenses d'entretien courant de notre patrimoine, ou des petits investissements matériels, les réalisations et engagements 2014 ont concerné **3 grands postes** :

- D'abord **l'achat et la pose du bâtiment modulaire de l'école**, pour 190 000 €, qui ont été très largement explicités et commentés. Je n'y reviendrai pas sinon pour dire que dans le contexte d'interdiction absolue d'extension de notre école, lié aux contraintes urbanistiques et technologiques de la commune, ce bâtiment a permis de résoudre le problème très ancien d'extension de l'école maternelle ; ce bâtiment polyvalent dont tous les usagers ont reconnu l'exceptionnelle qualité, en terme de normes et de

confort sert également dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La mise en place de cette réforme, à la dernière rentrée, a été précédée par une concertation exemplaire entre enseignants, parents d'élèves et services de la mairie, et n'a posé aucun problème particulier ; elle donne entière satisfaction aux parents et élèves qui participent aux activités sportives, musicales et linguistiques pour le premier trimestre, les arts du cirque et la musique du monde pour le deuxième trimestre.

- Second et plus important poste, celui des **travaux de voirie, avec la réfection complète de la rue de l'Oratoire** pour plus de 220 000 €, travaux que nous avons voulu et pu entièrement maîtriser avant le passage en Métropole.

Là encore, je n'ai pas de commentaire particulier à faire car chacun des riverains et usagers de cette voie a pu juger de la qualité de ces travaux, du professionnalisme de l'entreprise, et des améliorations évidentes en terme de sécurité des promeneurs et piétons.

Toujours dans le cadre de la voirie, il faut également mentionner **l'élargissement et la réfection du chemin du Pré Vert, et la réalisation en collaboration avec Eybens des deux derniers ralentisseurs du chemin Lagay**, qui vient de se terminer avant le passage en Métropole. S'agissant de cette dernière voie, une zone 30 sera établie et nous veillerons à ce qu'elle soit respectée par tous les véhicules de transit.

Enfin, dans le souci d'en garder la maîtrise et le contrôle, pour une exécution rapide, nous avons décidé dans les derniers jours de l'année 2014, d'engager **les travaux de réaménagement de l'allée piétonne traversant les Grands Champs, avec la**

réalisation d'un cheminement en béton désactivé, le matériau utilisé pour les trottoirs de la rue de l'Oratoire, de 1,80 mètre de large, pour un coût de 35 000 €.

- Troisième poste, engagé et en cours de réalisation, **la mise en place du Haut Débit Internet**, sous la direction d'Orange, qui va enfin permettre d'accéder à un **débit de 10 Mo** pour la quasi-totalité des habitants, inenvisageable jusqu'à présent. Certes cela a un coût, 149 000 €, mais l'infrastructure sera opérationnelle **mi 2015**, alors que les solutions proposées par le Conseil Général n'auraient sans doute pas débouché avant plusieurs années. Cela va répondre à un réel besoin et à une demande très forte de la population.

J'ai néanmoins un regret au niveau des travaux, celui de n'avoir pu mettre sur rail la réfection de notre vieux réseau d'eau potable, qui a aujourd'hui 80 ans ; les problèmes de maîtrise des coûts, c'est un budget d'un million d'euros, la complexité du projet, les conséquences de **la prise de la compétence eau et assainissement par la Métro**, les retards dus aux élections municipales et à la nécessaire concertation qui s'en est suivie, n'ont pas permis une prise de décision avant le 31 décembre 2014 ; le dossier est désormais entre les mains de la Métropole ; nous ferons tout pour qu'il voie le jour, mais peut-être sera-t-il moins prioritaire pour la Métropole que pour nous.

S'agissant du PLU, comme je l'avais annoncé dans le dernier journal municipal, **nous venons d'achever la finalisation du projet de document, à savoir le zonage et le règlement.**

Vous vous rappelez que les travaux d'élaboration avaient été arrêtés début 2011, au vu des contraintes technologiques du PPRT de Pont de Claix (...)

(...) et qu'il avait fallu, pour répondre aux besoins les plus urgents des habitants, entreprendre une 6^{ème} modification de notre POS ; cette réforme préfigurait le futur règlement des zones déjà urbanisées compte-tenu des prévisions, beaucoup moins restrictives de modification des zones de risque impactant la commune, communiquées par la Préfecture.

Les travaux ont donc repris au printemps 2014, et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le 17 décembre dernier, **l'arrêt du projet de PLU**. Hormis l'interruption des travaux qui ne nous est pas imputable, nous avons mis trois ans et demi pour le réaliser, ce qui est un laps de temps tout à fait honorable. Je tiens à remercier pour la qualité de son travail notre urbaniste-architecte, Monsieur LECLERC.

Le document est donc parti à la Préfecture, pour communication aux organismes dits « associés », qui avaient été déjà largement consultés durant cette phase finale et qui n'ont formulé jusqu'à présent aucune réserve majeure ; **dès son retour, il sera soumis à enquête publique**.

Je ne veux donc pas déflorer ce document et ses orientations, conforme au PADD déjà largement commenté, sur lequel la population pourra clairement s'exprimer ; **une réunion publique sera du reste organisée prochainement** avant enquête publique.

Sachez seulement que les perspectives d'accroissement et d'urbanisation de la commune qui respectent SCOT, PLH et autres impératifs communautaires restent **adaptées à la vocation et à l'image de notre commune** ; l'achèvement du document définitif est maintenant de la compétence de la Métropole, et nous avons bien l'intention de peser pour que **les souhaits de développement harmonieux et de respect de l'environnement que nous exprimons depuis sept ans soient respectés**.

Je ne serai pas complet si je ne parlais pas de **projet d'avenir**. Vous savez que nous pensons depuis longtemps à la réalisation d'un équipement polyvalent, de type « **Maison pour tous** » susceptible de répondre à de multiples besoins : salle pouvant recevoir trois cents personnes, pouvant accueillir des activités culturelles, des grandes manifestations, des réceptions, et enfin pouvant servir de gymnase. **Plusieurs options en terme de localisation, de taille, de vocation sont à l'étude** et nous

entrons cette année dans une phase de concrétisation de ces options, qui ont besoin d'être encore affinées, chiffrées et précisées. Là encore, **vous serez tenus informés et consultés sur ces différentes orientations**.

Mesdames, Messieurs, à l'aube de cette année, j'ai une pensée particulière pour les personnes isolées, dans la peine, la maladie et les difficultés ; je sais que plusieurs habitants doivent faire face à de lourds problèmes de santé. Soyez assurés de notre compassion et de nos pensées, ainsi que de l'aide et de la solidarité communale.

Je voudrais en tout cas souhaiter à vous, habitants et habitantes de Bresson, à vos familles, à vos proches, aux acteurs politiques et économiques, aux représentants des administrations, à notre personnel toujours aussi dévoué et efficace, à vous chers collègues et amis, **la meilleure année 2015 possible**, qui vous apporte santé, sérénité, paix et les nombreux moments de bonheur dont nous avons tous tant besoin.

Depuis sept ans, j'essaie chaque année de définir ce bonheur auquel nous aspirons tous et qui nous échappe si souvent.

Je vous proposerai cette année les pensées de trois personnalités très différentes, dans le temps, dans leurs fonctions et qui disent en réalité toutes la même chose :

Sénèque le stoïcien

« Hâte toi de bien vivre et songe que chaque jour est à lui seul une vie ».

Richard Wagner

« La joie n'est pas dans les choses, elle est en nous ».

Baden Powell

« Le bonheur ne vient pas à ceux qui l'attendent assis ».

Je m'arrêterai sur cette leçon d'optimisme en souhaitant encore à tous une Bonne Année. >>



Directeur de la publication : Michel REBUFFET
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL
Mairie de Bresson
11 Grande Rue
38320 Bresson
Tél. : **04 76 25 26 61**
Fax : **04 76 25 35 55**
E-mail : **mairie.bresson@wanadoo.fr**
Site : **www.village-de-bresson.fr**
Impression : **Manufacture d'histoires - Deux ponts**
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé
Dépôt légal : à parution

NOËL À L'ÉCOLE

Mardi 18 décembre, à l'école, s'est tenu le Noël organisé par la Municipalité.

Avec quelques jours d'avance sur le calendrier, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants, et leur remettre leurs cadeaux.

Quelques mots ont été échangés avec le Père Noël pendant la distribution de livres pour les enfants de petite et moyenne section de maternelle, et une place de cinéma pour la grande section de maternelle et les primaires, sans oublier pour tous un petit sac de friandises !



NOËL DES AÎNÉS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS de la commune a organisé le traditionnel repas de Noël des aînés.

Pour recevoir comme il se doit les invités, la salle communale a été magnifiquement décorée par de fidèles habitants du village, que nous remercions pour leur participation.

Monsieur le Maire a profité du moment de l'apéritif pour s'adresser aux personnes présentes afin de les remercier chaleureusement, et de leur souhaiter une belle journée festive.

Le menu de fête préparé par un traiteur a su séduire les convives.

Cette journée, comme chaque année, fût l'occasion de se retrouver et de partager entre voisins et amis, un moment de bonheur, de solidarité et de plaisir.

Avec les premières notes de musique jouées par le duo de Laurent LOUVEL, la fête a vite pris son envol et les couples se sont lancés sur la piste pour une valse, un tango...



SÉJOUR ANCV 2015 - LA DORDOGNE

Le CCAS de Brié-et-Angonnes, en partenariat avec les CCAS de Herbeys et de Vaulnaveys-le-Haut, auquel s'associe le CCAS de Bresson, a choisi d'organiser pour 2015 un séjour à Beaulieu sur Dordogne, du 13 au 20 juin 2015, dans le Village vacances « La Riviera Limousine ».

C'est sur une presqu'île verdoyante au bord de la Dordogne et face au village de Beaulieu sur Dordogne, capitale de la fraise, que s'est installé le club de vacances « La Riviera Limousine ».

Cet écrin de verdure vous propose un séjour dépayssant à la campagne, dans un cadre où le maître mot est détente en famille ou entre amis.

C'est l'occasion d'arpenter des endroits pleins de charme comme Rocamadour, Collonges-la-Rouge ou encore le Gouffre de Padirac, au patrimoine et à la gastronomie riche.

Les conditions pour participer au séjour :

- Personne de 60 ans et plus à la date du départ ou de 55 ans si vous êtes porteur de la carte d'invalidité,
- Être retraité ou sans activité professionnelle,

Le prix du séjour sera différent suivant votre situation fiscale.

Renseignements auprès de la mairie de Bresson ou de Brié-et-Angonnes (04.76.73.63.35)

La crèche

« Les Petits Chape-
rons Rouges » organise des

Journées Portes Ouvertes pour les pa-

rents en attente d'une place afin de faire découvrir leurs locaux.

Le mercredi 18 mars 2015

Le vendredi 27 mars 2015

Le mercredi 08 avril 2015



Les visites débuteront 30 minutes avant la fermeture prévue de la structure afin de préserver la vie de la crèche.

Pour toute demande de visite, merci de vous rapprocher de la mairie afin de réaliser une inscription.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2014

Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site internet

1 – Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (Vote : Pour à l'unanimité)

Le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en PLU a fait l'objet d'une délibération initiale le 04 mai 2006. La révision se justifiait notamment pour répondre aux exigences actuelles et futures de l'aménagement spatial de la commune. Un bilan de la concertation menée tout au long de la procédure selon les modalités définies lors du lancement de l'élaboration du projet de PLU a été adressé et approuvé.

Lors de la séance du 20 janvier 2010, le Conseil Municipal a débattu et a voté à l'unanimité pour approuver le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La nouvelle carte des aléas du PPRT notifiée à la commune au printemps 2014 et l'incitation de la DDT à avancer l'étude du PLU ont conduit la commune à finaliser son projet de PLU.

Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public.

2 – Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées suite à la fusion du 1^{er} janvier 2014 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés) (Vote : Pour à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT concernant l'évaluation des charges transférées des communes vers Grenoble-Alpes Métropole, et des charges rétrocédées de Grenoble-Alpes Métropole aux communes.

3 – Autorisation de signature des conventions de gestion avec Grenoble-Alpes Métropole (Vote : Pour à l'unanimité)

Afin d'assurer la continuité et la sécurité des services publics relevant désormais de la Métropole, il importe d'adapter l'organisation de ses services et de signer des conventions pour tous les services repris (voirie, défense extérieure contre l'incendie, urbanisme et planification, chauffage urbain, développement économique, habitat-logement, tourisme) ainsi que pour le service de l'eau.

4 – Autorisation de signature d'une convention patrimoniale avec Grenoble-Alpes Métropole (Vote : Pour à l'unanimité)

Signature d'une convention de mise à disposition des biens et droits mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice des compétences transférées à la Métropole.

5 – Décision Modificative - Budget Principal 2014 – Ouverture de comptes (Vote : Pour à l'unanimité)

Afin de pouvoir payer les dépenses effectuées pour le compte de la Métropole et d'être remboursé de ces sommes, il convient d'ouvrir de nouveaux comptes sur le Budget Principal communal.

6 – Budget Principal – Mandatement des dépenses d'investissement (Vote : Pour à l'unanimité)

Mise en recouvrement des recettes et engagements, liquidation et mandatement des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

7 – Fusion des Sociétés Publiques Locales « EAU DE GRENOBLE » et « SERGADI » (Vote : Pour à l'unanimité)

Approbation du traité de fusion prévoyant la transmission universelle du patrimoine de la SPL SERGADI, société absorbée au profit de la société EAU DE GRENOBLE, société absorbante, et en conséquence dissolution de la SPL SERGADI.

8 – Création de nouvelles concessions au cimetière (Vote : Pour à l'unanimité)

Dans le cadre du réaménagement partiel du cimetière communal, 13 nouvelles concessions ont été créées dans la partie dite « carré commun ».

9 – Autorisation de remboursement de travaux engagés par la commune d'Eybens (Vote : Pour à l'unanimité)

Suite au projet d'aménagement du Chemin Lagay, mitoyen entre les communes de BRESSON et d'EYBENS, deux nouveaux plateaux ralentisseurs ont été installés, financés pour moitié par chaque commune.

10 – Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2015 (Vote : Pour à l'unanimité)

Dans le cadre de la campagne de recensement menée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) sur la commune, du 15 janvier au 14 février 2015, deux agents recenseurs chargés d'assurer la collecte ont été recrutés. Il appartient donc à la commune de fixer leur rémunération.

11 – Prise en charge des frais de déplacement des Elus et personnalité extérieures invitées (Vote : Pour à l'unanimité)

Dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal sont appelés à effectuer des déplacements, soit dans le cadre d'un mandat spécial, soit pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune de Bresson. Ces déplacements ouvrent donc droit au remboursement des frais exposés.

12 – Prise en charge des frais de déplacement des agents communaux (Vote : Pour à l'unanimité)

Dans le cadre de missions à la demande de la collectivité ou lors de formations, les agents communaux peuvent demander le remboursement de certains frais.

13 – Désignation du correspondant défense de la commune (Vote : Pour à l'unanimité)

M. Roger MERITTO est désigné comme correspondant Défense Nationale.

14 – Attribution d'une subvention à l'association Saint François-Xavier (Vote : Pour à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à l'association Saint François-Xavier afin de participer à la restauration du patrimoine communal.

Elections départementales (ex-cantonales)

Les dates retenues pour les élections départementales sont le **dimanche 22 mars 2015** pour le premier tour et le **dimanche 29 mars 2015** pour le second tour.

Quels sont les changements ?

- les élus seront appelés conseillers départementaux (au lieu de conseillers généraux) ;
- le changement du nombre de cantons : en Isère, le nombre de cantons passe de 58 à 29 – **Bresson formera avec Eybens et Echirolles le canton n°5** ;
- l'élection d'un binôme composé d'un homme et d'une femme dans chaque canton, auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également ;
- un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

Comment voter par procuration ?

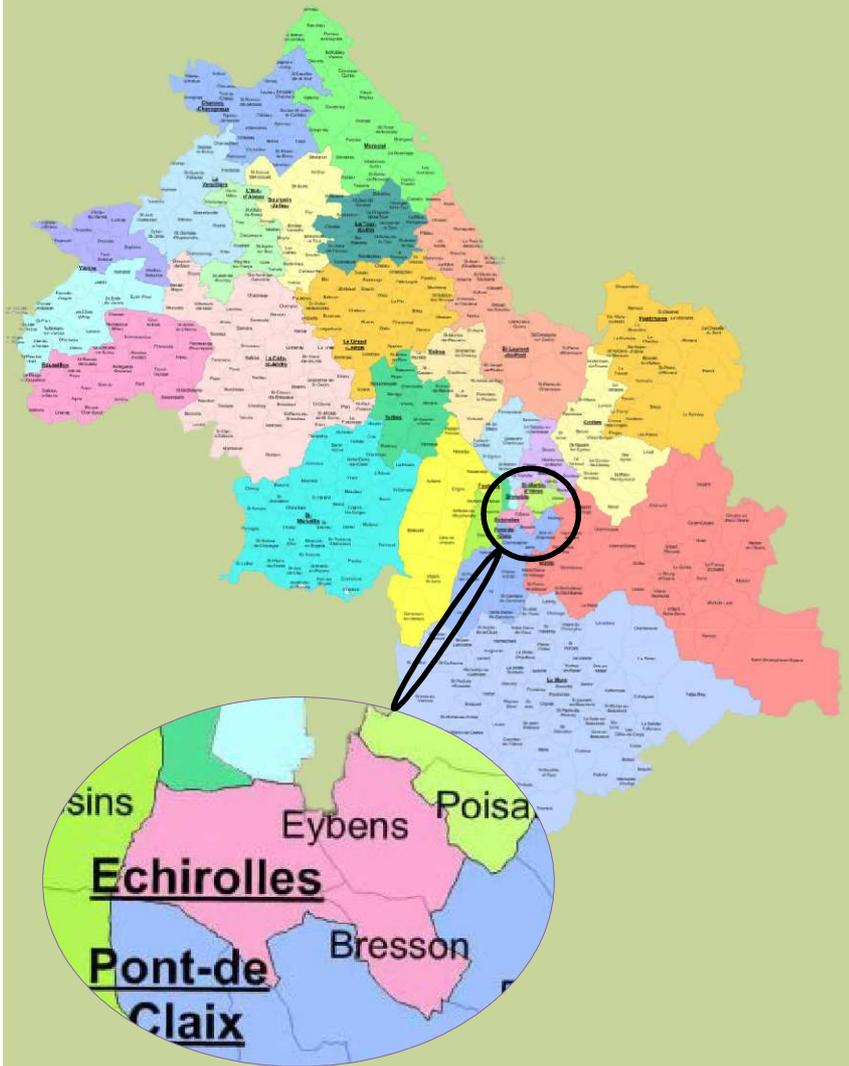
Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre à deux conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires territorialement compétentes. Le mandant se présente en personne avec un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple etc...).

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.



Plan communale de sauvegarde

La commune de Bresson a engagé la **mise à jour de son plan communal de sauvegarde** (PCS). Cette organisation mise en place avec les moyens humains et matériels de la commune a pour objectif d'informer, d'alerter, de protéger et de soutenir la population au regard des risques connus.

Pour connaître la nature des risques majeurs qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal et les consignes à appliquer pour assurer votre sécurité, vous pouvez **consulter le DICRIM** (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs). Ce document est téléchargeable sur le site Internet de la mairie : www.village-de-bresson.fr dans la rubrique « urbanisme / risques naturels et technologiques ».

Pour alerter ou informer la population sur la nature d'événement (inondations, météorologiques, pollution du réseau d'eau, accident chimique, rupture de barrage) et les consignes à respecter, la commune de Bresson souhaite mettre à jour son système d'alerte par téléphone. Les numéros que

vous communiquerez sur le formulaire fourni seront destinataires d'un message (vocal ou sms) en cas d'événement majeur.

Il est donc fondamental que vous complétiez le formulaire et que vous le retourniez à la mairie de Bresson (à l'accueil ou par e-mail : mairie.bresson@wanadoo.fr). Le message est envoyé à la demande de Monsieur le Maire ou de son suppléant.

Ces informations sont confidentielles et sont exclusivement destinées à la commune pour le système d'alerte par téléphone. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie
Tél : 04 76 25 25 61

REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ORATOIRE

Afin de répondre à la demande de nombreux riverains, la municipalité a décidé de requalifier entièrement cette voie qui n'avait pas vu s'opérer de travaux conséquents depuis plusieurs décennies.

La partie basse en particulier, rendue dangereuse par un manque de visibilité et un rétrécissement de la chaussée, nécessitait une modification de son assiette pour lui faire retrouver des conditions normales de circulation. Dans le souci d'assurer aux piétons une sécurité optimale, la décision a été prise de refaire la voie dans son intégralité en créant un trottoir longeant la partie basse et un cheminement sécurisé le long de la partie haute.



Une météo favorable en fin d'année dernière a permis de mener les travaux rapidement, dans de bonnes conditions, avec un minimum de gêne pour les usagers. La signalisation au sol sera faite dès le retour de températures plus clémentes.

Afin de renforcer la sécurité, la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/heure, entre le chemin des Vignes et la rue de la République par arrêté du maire. Des panneaux de limitation de la vitesse seront posés à cet effet.



Enfin, afin de répondre aux critères de développement durable, les candélabres équipés d'ampoules à sodium seront remplacés par des candélabres équipés de lanternes à LED beaucoup moins consommatrices d'énergie.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études MTM-INFRA et les travaux ont été conduits par l'entreprise CHAMBARD qui a remporté l'appel d'offres.

Coût total de l'opération : 222 000 € TTC

POINT HAUT DÉBIT

La commune a attribué à la société « Orange Business Services » le marché pour la Montée en débit par la création d'un NRA-MED (nœud de raccordement des abonnés – montée en débit).



Tous les travaux préparatoires de génie civil ont commencé en octobre 2014 : construction d'une plateforme rue des Condamines destinée à recevoir les armoires du NRA-MED, pose des fourreaux nécessaires pour l'alimentation électrique et la connexion de la fibre optique amenée depuis St-Martin d'Hères.

Ce NRA-MED pourra héberger tous les fournisseurs d'accès. Les abonnés seront reliés au NRA par les fils de téléphone existants et disposeront suivant la distance d'un débit prévisible de 10 Mo.

La mise en service sera effective fin du premier semestre 2015.

Coût de l'opération : 149 331 € TTC

COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS

Les missions de la Métro sont :

- Collecte et traitement des déchets des usagers des communes membres de l'agglomération permettant le recyclage de matériaux et la production d'énergie (chaleur et électricité).
- Valorisation des déchets : opérations techniques de collecte, de transport, de tri, de vente des sous-produits, de traitement et de stockage.
- Information et communication sur le tri et la réduction des déchets.
- Gestion de trois unités de traitements : le centre de tri et l'usine d'incinération Athanor à la Tronche et le centre de compostage à Murianette.

1. Les déchets ménagers

Les déchets ménagers doivent être déposés dans des conteneurs agréés par la Métro.

Ces conteneurs doivent être d'une capacité de 140 à 770 litres, conformes aux normes EN 840.1 à EN 840.6 à préhension frontale, respectant les coloris réglementaires.

La Métropole peut fournir aux propriétaires desservis en porte à porte qui en font la demande, des conteneurs normalisés gris à tarifs préférentiels.

Comment acquérir un bac ?

Les habitants de l'agglomération grenobloise peuvent acquérir un bac gris pour les ordures ménagères "résiduelles" en contactant le **n° vert de la Métro au 0 800 500 027 (Appel gratuit à partir d'un poste fixe)** auprès duquel vous commandez le modèle de bac dont vous avez besoin.



Munis d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...), vous devez ensuite retirer le ou les bac(s) auprès d'un des 4 groupements de collecte.

A cette occasion vous signez une charte qui précise les engagements réciproques de la Métro et de l'utilisateur qui bénéficie de tarifs préférentiels.

Les tarifs sont consultables sur le site de la Métro.

2. Le compostage

Qu'est-ce que le compostage ?



Le compostage est une décomposition naturelle des déchets organiques par des micro-organismes présents dans le sol (bactéries, champignons, acariens, vers...) en présence d'eau et d'air.

Au bout de plusieurs mois, on obtient un produit organique comparable à du terreau de bonne qualité, utile pour le jardinage, appelé compost.

Le compostage permet ainsi :

- de fabriquer et utiliser un compost qui offre aux cultures (jardinières, potager, plates-bandes...) un sol meuble, enrichi, fertile et plus vivant
- d'économiser l'achat de terreau
- d'accomplir un geste éco-citoyen en participant à la réduction des quantités de déchets produits (30% des déchets du bac gris peuvent être compostés)



Le guide du compostage et la fiche résumée précisent les recettes d'un bon compost sont disponibles en mairie ou téléchargeable sur le site www.lametro.fr.

Comment acquérir un composteur ?

Les habitants de l'agglomération grenobloise peuvent acquérir un composteur (un par foyer) en contactant le n° vert de la Métro au **0 800 500 027**.

Munis d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...), vous devez ensuite retirer le composteur auprès d'un des 4 groupements de collecte.

A cette occasion, un "bio-seau" vous est remis pour trier vos déchets de cuisine et vous signez une charte qui précise les engagements réciproques de la Métro et de l'utilisateur.

2 types de composteurs sont en vente : en bois et en plastique de 300, 600 et 1000 litres.

La Métropole propose des ateliers gratuits de formation au compostage.

L'atelier compostage est un temps d'échange sur les bonnes pratiques de gestion des biodéchets et déchets verts à domicile. L'objectif de l'atelier est de faire découvrir aux participants les règles de base avec lesquelles ils évolueront dans leurs pratiques de manière à produire année après année un compost de qualité utilisable pour leurs plantes d'intérieur tout comme au jardin.

A l'issue de l'atelier, les participants connaîtront :

- Les règles de bases pour faire un bon compost,
- L'utilisation du compost,
- Des trucs et astuces de base pour gérer son jardin sans produire de déchets.

Durée : 2 h

Dates et horaires	Lieu
Vendredi 27 mars 2015 18h-19h30	FONTAINE "Les jardins de Maurice", 11 avenue Lénine
Samedi 28 mars 2015 10h-11h30	ST EGREVE

Contact : Trièves Compostage et Environnement - Informations et inscriptions : 04 76 34 74 85

3. Le lombricompostage

Le compostage, ça vous tente mais votre jardin est trop petit ou vous vivez en appartement ? Optez pour le lombricompostage.

Afin de découvrir cette pratique, la Métro vous propose des ateliers de découverte gratuits d'une durée de 2h (en soirée ou le samedi).

Lors de cet atelier, vous découvrirez :

- le fonctionnement du lombricompostage
- le matériel nécessaire à cette pratique
- les techniques pour mettre en route et bien gérer dans le temps le processus de décomposition.

Des lombricomposteurs, à coût réduit, sont vendus en fin d'atelier pour les participants qui le souhaitent sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une attestation de participation à un atelier de lombricompostage.



Contact : Trièves Compostage et Environnement - Informations et inscriptions : 04 76 34 74 85

4. Déchèteries

22 déchèteries sont à votre disposition sur le territoire de la Métropole.

92% des habitants disposent d'une déchèterie à moins de 10 minutes de leur domicile.

Déchèterie d'Echirolles

56 avenue de la République
38130 Échirolles

Horaires

- Été (du 1^{er} avril au 30 septembre) :
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h / 13h30-18h
- Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) :
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h

Familles de déchets acceptés

Bois, Encombrants, Végétaux, Pneus, Textile, Gravats, Verre, Métaux, Papiers – Cartons, Huiles, Déchets dangereux des ménages, Peintures, Piles – Batteries, Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), Cartouches d'imprimantes, Néons – Lampes, Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI), Capsule à café métallique.

Déchèterie d'Eybens

33 rue des Grands Champs
38320 Eybens

Horaires

- Lundi et mardi : 13h30-18h
- Mercredi et jeudi : 8h-12h et 13h30-18h
- Samedi : 8h-12h et 13h30-17h

Familles de déchets acceptés

Bois, Encombrants, Végétaux, Textile, Gravats, Verre, Métaux, Papiers – Cartons, Huiles, Déchets dangereux des ménages, Peintures, Piles – Batteries, Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), Cartouches d'imprimantes, Néons – Lampes, Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI), Capsule à café métallique, Plaque de fibrociment.

La liste complète des coordonnées de toutes les déchèteries sont disponibles sur le site de la Métro.

5. Accès des professionnels en déchèteries

Vous êtes entrepreneurs, artisans, commerçants et vous utilisez les déchèteries de l'agglomération grenobloise ?

Vous devez vous inscrire sur : mesdechetspro.fr - service dématérialisé pour le suivi et la facturation de votre activité en déchèterie.

Ce service vous permet :

- d'obtenir un badge d'accès obligatoire pour effectuer vos dépôts en déchèteries
- de faire enregistrer par le gardien de la déchèterie les caractéristiques de votre dépôt (nature et volume des matériaux) sur votre badge, via une connexion sans contact
- de consulter et de payer vos factures en ligne via une interface de paiement sécurisée



6. La « ressourcerie »

Pour vos objets en fin d'usage qui peuvent encore servir, ayez le réflexe « ressourcerie » !

La Métropole, en partenariat avec les associations Grenoble Solidarité et Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique, met à votre disposition des « ressourceries » (dans 3 déchèteries, à Saint-Egrève, Eybens et Meylan), pour **collecter, valoriser et réutiliser les objets** jetés. Ainsi, ces objets pourront avoir une deuxième vie ...

Réduire les déchets produits, les valoriser, les réutiliser, c'est le principe des « ressourceries ».

Trois activités principales :

1. Collecter à part les déchets pouvant être réutilisés, en préservant leur état.
2. Valoriser : trier, contrôler et nettoyer ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur.
3. Revendre ces objets afin d'offrir des biens revalorisés à faible prix .

Les valoristes sont présents plusieurs jours par semaine dans les 3 déchèteries concernées et ont en charge de récupérer auprès des usagers les déchets potentiellement réutilisables :

- meubles et objets bibelots, vaisselle
- jouets
- vêtements
- vélos
- appareils électriques, électroménager, informatique...
- revues et livres
- et tous autres objets en fin d'usage.

Les objets ainsi « détournés » sont ensuite transportés, nettoyés, triés et contrôlés dans les locaux de Grenoble Solidarité (04 76 26 66 94) où, dans un deuxième temps, ils sont vendus.

Pour récupérer vos déchets potentiellement réutilisables, les valoristes sont présents :

A la déchèterie d'Eybens

33 rue des Grands Champs

du lundi au jeudi de 13h30 à 18h - le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Demander votre plaquette
« Mémento du tri » et
« Guide du compostage »
auprès de la mairie.



Plus de détails sur tous les déchets sur www.lametro.fr ou au
Numéro Vert 0 800 50 00 27 (Appel gratuit à partir d'un poste fixe)

COMITÉ D'ANIMATION - Marché éphémère du parc

Pour la première fois à Bresson, le 29 novembre 2014 un marché éphémère s'est déroulé dans le parc de la mairie.

Ce jour-là, 15 créateurs d'accessoires, de déco, de bijoux, de pâtisseries de la région mais aussi « Food truck » et « Fashion truck » se sont réunis.

Les nombreux visiteurs sont venus flâner, déjeuner et ont pu commencer le shopping

de Noël dans un cadre sympathique et atypique.

Et ce n'est pas fini... ! Une nouvelle édition du marché éphémère se prépare le dimanche 29 mars avec une version « brunch » pour fêter l'arrivée du printemps !



GRAINE DE SABLE - Soirée théâtre du 29 novembre

Bilan de la soirée humanitaire et culturelle organisée par GDS38 avec pour la 4^{ème} année le concours de la compagnie théâtrale SCARABANDE.

Ce fût un succès total. Nous avons dû ajouter de nombreuses chaises... Tous les participants ont pu être accueillis. Ouf ! C'était juste...

Dès le départ, l'accueil avec dégustation de crêpes et boissons, stand et billetterie ont favorisé la rencontre, le partage et une ambiance chaleureuse. Le stand GDS animé par des membres de l'association a retenu l'attention de nombreuses personnes. Une fiche retraçant les réalisations de GDS au Niger a été remise à chacun. En lien avec cette soirée deux personnes sont devenues cotisantes à GDS38.

Enfin les vedettes de cette soirée : SCARABANDE et ses 22 acteurs ont fait leur apparition sur la scène. Deux heures de rire étaient annoncées... Les sketches plein de drôlerie, aux costumes originaux et chatoyants, se sont succédés pour le plaisir de tous. Les rires des spectateurs ont montré combien il était agréable de se divertir.

Un grand merci à Jean-Claude LAURENCIN et ses acteurs qui se produisent avec plaisir en partenariat avec Graine de Sable 38 et concourent par leurs talents aux réalisations humanitaires de GDS au Niger. Une grande partie des recettes est reversée à notre association.



COMITÉ D'ANIMATION - Concert de Noël

Comme chaque année, le comité d'animation nous a proposé ses concerts de Noël avec dès 17h00 un spectacle destiné aux plus jeunes par la compagnie « les ressorts à coulisses ». Le public a eu la surprise d'être accueilli en musique, par trois clowns qui les a guidé dans la MDA.

Puis à 20h30 les nombreux spectateurs ont pu écouter le talentueux Noé REINE à la guitare manouche dans l'église de Bresson. La soirée s'est achevée, après le tradi-

tionnel vin chaud, avec un concert classique de très grande qualité. Le comité d'animation nous a encore une fois ravi avec ses choix éclectiques et nous a permis de découvrir une palette musicale de très haut niveau.



ACCA - Les chasseurs ont renouvelé leur traditionnelle « matinée boudin »

Samedi 24 janvier, dès 8h30, les chasseurs étaient au rendez-vous sur le parking de la MDA, pour la 12^{ème} édition.

Dès le vendredi, les bénévoles s'étaient réunis pour la fabrication de 140 pains de campagne cuits au four de la rue du Bois.

M. Jean-Michel JAIL, président de l'ACCA qui compte 25 adhérents, proposait la vente de pains, boissons et le fameux boudin maison cuit sur place, à la chaudière, après la mise en boyaux par M. Georges ROBERT.

Les 270 kilos de boudin préparés avec soin ont totalement été vendus en 2 heures !

Encore une belle réussite pour cette manifestation, grâce à tous les bénévoles que nous remercions.



UMAC - Assemblée Générale

Les anciens combattants, leurs amis et sympathisants se sont retrouvés jeudi 5 février pour dresser le bilan 2014 et annoncer les projets 2015 pour l'UMAC.

Après la présentation des vœux du Président, M. Ladislas HORVATH, le secrétaire M. Jacques de CARVALHO, a présenté le compte-rendu moral de l'année écoulée et les projets 2015 : cérémonies du 8 mai et du 11 novembre et le voyage en commun avec le Club de la Châtaigneraie. Le bilan financier, présenté par le trésorier, M. Lucien SARAGOSSI a été approuvé à l'unanimité.

Cette assemblée générale a été clôturée par un apéritif offert par l'association, suivi d'un repas.



CLUB DE LA CHATAIGNERAIE - Assemblée Générale

Tous les membres du Club de la Châtaigneraie étaient conviés, jeudi 29 janvier, sous la Présidence de M. Georges PUGEAT, à assister au bilan de l'année 2014 et à l'annonce du programme de 2015.

Une pensée chaleureuse a été adressée à Michel DIDIER, ancien président du Club, Hélène GENISSIEUX, ancienne trésorière, partis tous deux en maison de retraite, et Emiliane PARODI, actuelle trésorière, hospitalisée.

Après l'approbation à l'unanimité du compte-rendu moral des manifestations 2014 (repas du 27 mars, voyage le 26 juin en Ardèche, vente de caillettes ...), et du compte-rendu financier, le programme 2015 a été énuméré : un repas le 26 mars à la MDA, deux voyages dont l'un fin juin et l'autre mi-octobre, et en novembre la vente de caillettes.

LUD'ANIM - Les ateliers du jeu

Danse, mandala, poésie en prose ou vers... En 2015, l'association Lud'Anim vous convie à ses Ateliers du jeu. De mars à juin, à la MDA, en soirée à partir de 20h30, venez ainsi explorer différents champs d'expression.

La relaxologue Raymonde PERNOLIA vous propose **trois ateliers autour du mandala**, les 26 mars, 30 avril et 28 mai



© Prune Vellot

(15 euros chacun). Chacun est unique et complémentaire, c'est-à-dire que les participants peuvent suivre un seul d'entre eux ou plusieurs. Plus qu'un art du coloriage, cette activité est un formidable outil de méditation. Elle vous invite à ralentir, évacuer le stress et revenir à vous. La première séance débute par une visualisation guidée de ce qu'est le mandala. Les participants sont ensuite invités à choisir un mandala à l'intuition ou à l'inspiration et à suivre les consignes qui leur sont données. Les deux séances suivantes s'ouvrent elles sur une mise en route corporelle et/ou méditative. L'idée est de « faire vivre le mandala par le corps, puis par les

couleurs et par les formes ». À noter que lors de la troisième séance, les participants pourront créer leur propre mandala.



© DR

Quant à Lucile TRANCHAND, membre de l'association Danse grecque Grenoble, elle vous initiera, entre autres, au **kalamatiano** et au **syrtó**. Le premier est l'une des danses folkloriques populaires les plus connues de la Grèce. Souvent pratiqué lors des fêtes de villages et les mariages, il est joyeux et festif. Le second est attribué aux danses en lignes ouvertes pratiquées dans chaque région du pays et plus particulièrement dans les îles. Les danseurs se tiennent la main et se déplacent vers la droite. Une soirée conviviale, prévue le 9 avril !

Enfin, **les ateliers d'écriture partagée**, initialement prévus à l'automne, ont été reportés au printemps, les 3 avril, 7 mai et 4 juin pour être précis (12 euros chacun). Animés par Prune VELLOTT, journaliste spécialisée dans les arts et la culture, ils reposent sur une alternance de temps d'écriture, libre ou guidée, et

de temps de lecture. Ce cycle court a pour objectif de décomplexer chacun quant à des difficultés présumées de langage et de développer sa faculté d'expression dans un contexte serein d'écoute et de partage.

Autant d'occasions de se découvrir un peu plus et de se faire plaisir ! Tous les adhérents de Lud'Anim, mais également tous les Bressonnais souhaitant participer ponctuellement à l'une de ces activités, sont les bienvenus.



© Meije Vellot

Renseignements et inscriptions auprès de Raymonde Perniola : 06 89 87 47 61 rayperniola@orange.fr

UIAD - Atelier d'art floral

La section « Art Floral » de l'UIAD (Université Inter-Âge du Dauphiné) de Grenoble propose des cours les trois premiers jeudis de chaque mois dans la salle de la MDA.

Afin de présenter leur travail, les participants et leur animatrice, Mme Michelle PODESTA, vous proposent de venir découvrir leur exposition sur le thème : « **Autour du Printemps** » dans la salle des mariages de la Mairie **du vendredi 13 au dimanche 15 mars 2015**.

Ouverture de l'exposition :

- **vendredi : 15h00 – 19h00**
- **samedi : 10h00 – 19h00**
- **dimanche : 10h00 – 19h00**



SOU DES ÉCOLES - Carnaval

Vendredi 6 mars à partir de 14h00. le Sou des écoles organise le carnaval.

A cette occasion les enfants défilent rue de la République, Grand'rue, rue du Fiaret, rue de l'Église, rue de la Liberté, place des Tilleuls, le Clos du Château, pour faire admirer leurs déguisements !

Ils vous attendent nombreux !



COMITÉ D'ANIMATION - Théâtre musical

Vendredi 13 mars à 20h30 à la Maison des Associations de Bresson, le Comité d'Animation vous propose un spectacle musical haut en couleur.



Entre chansons d'humour et chansons d'amour, chansons d'autrefois et chansons d'aujourd'hui, les Chatoyantes font rimer musique avec comique.

L'une au piano, les deux autres en duo, elles vous plongent dans leur univers décalé et enivrant, inspiré de l'histoire de la chanson française et celle du music-hall.

Les Chatoyantes incarnent en ce début de siècle, la femme avec toutes ses peurs, ses désirs, ses rêves.. Elles sont trois cœurs qui battent, au rythme du temps qui défile. Elles s'accrochent tant bien que mal au fil de la vie...

Elles chantent. D'un air détaché, elles chantent. Juste là, devant vos yeux, accrochées par ce fil... Exotisme, sentimentalisme et drôlerie sont au programme pour un voyage au cœur de la chanson et de la dérision, qui est destiné à tous les publics prêts à entendre leurs déboires fantasques. Le rire, n'est-ce pas une ruse pour exprimer la souffrance ?



« Mesdames et Messieurs, Le Disque Usé !!! »

GRAINE DE SABLE - Soirée humanitaire et culturelle



Samedi 21 mars à partir de 19h30 à la Maison Des Associations de Bresson, Graine de sable nous propose une nouvelle aventure avec les P'tits Cœurs. Chansons française à capella.

Il est conseillé de réserver car le nombre de places est limité...

Email : graine2sable38@gmail.com

Tel : 04 76 24 40 52

19h30 : crêpes, billetterie, stand GDS38

20h30 : Spectacle « La Famille dans tous ses états »



ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Mlle Violaine, Denise ROSSAT et M. Fabien BOITON, le 07 mars 2015

DÉCÈS

Mme Gisèle, Marie-Louise, Mauricette LACROIX veuve ABONNENC, décédée le 4 janvier 2015

URBANISME

<u>DOSSIER</u>	<u>DEMANDEUR</u>	<u>DESSCRIPTIF</u>
DP	M. MOLLIÉ René	Changement de volets en PVC
DP	M. DEVAUCOUP Pascal	Pose de panneaux photovoltaïques

AGENDA : MARS À JUIN 2015

MARS

Carnaval	vendredi 6	14h00	Sou des Écoles
Assemblée Générale	vendredi 6	19h30	Graine de sable
Pièce de théâtre	vendredi 13	20h30	Comité d'animation
Atelier collage sur toile	vendredi 13 et samedi 14	journée	Atelier des 3A
Exposition	vendredi 13 au dimanche 15	10h / 19h	Art floral
Soirée humanitaire et culturelle	samedi 21	17h30	Graine de sable
Concours sociétaire	lundi 23	14h00	Pétanque Club Bressonnais
Repas	jeudi 26	11h00	Club de la Châtaigneraie
Marché éphémère	dimanche 29	10h / 18h	Comité d'animation

AVRIL

Voyage	Vendredi 17	journée	Atelier des 3A
--------	-------------	---------	----------------

MAI

Théâtre	samedi 2	20h30	Comité d'animation
Cérémonie	vendredi 8	10h45	UMAC

JUIN

Vernissage	vendredi 5	18h30	Atelier des 3A
Compétition	samedi 6	14h00	Pétanque Club Bressonnais
10 ans de l'association	samedi 13	19h30	Graine de sable
Kermesse	vendredi 19 ou 26	16h30	Sou des Écoles
Voyage	jeudi 22 ou 26	journée	Club de la Châtaigneraie - UMAC
Concours sociétaire	samedi 27	8h/19h	Pétanque Club Bressonnais
Fête de la musique	samedi 27	19h00	Comité d'animation
Repas	samedi 27		Atelier des 3A